

L'intégration dans les Amériques
Les Notes d'information de
l'Observatoire des Amériques

L'intégration de la société civile
dans le Projet des Amériques

Rachel Sarrasin

Dernière mise à jour :
Juin 2003

À partir de la décennie '90, la définition des programmes de développement intègre dorénavant, parallèlement aux prérogatives d'ordre économique, une considération accrue pour la conditionnalité politique de l'intégration, dans laquelle s'insère la mise en œuvre de mécanismes de participation de la société civile des pays concernés. Au cœur de l'hémisphère occidental, la nouvelle envergure que prend la libéralisation des échanges, associée à la promotion d'un discours sur la valorisation de la démocratie et de la règle de droit, fait de la consultation des organismes de la société civile dans l'élaboration des politiques continentales une priorité à l'ordre du jour du projet du Sommet des Amériques et des discussions pour la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Bien que l'ensemble des objectifs visés par cette initiative régionale soient partis d'un seul et même programme d'intégration, l'élaboration des différents volets du projet se fait à partir d'un processus comprenant deux voies principales de négociations. Suivant les préoccupations manifestées par les gouvernements et négociateurs pour une participation effective de la société civile, ces deux avenues complémentaires ont ouvert la voie à des formes différentes et particulières de dialogue. Cette note d'information se donne précisément pour objectif de synthétiser et de clarifier les démarches de consultation de la société civile entreprises dans le cadre des rencontres du Sommet des Amériques, d'une part, de même que dans le contexte des négociations sur les questions commerciales reliées à la ZLEA, de l'autre.

La participation de la société civile au projet du Sommet des Amériques

Dans le cadre du processus concernant la promotion du programme du Sommet des Amériques¹, le terme société civile est utilisé pour désigner « *tous les groupes et citoyens en dehors de l'appareil gouvernemental, incluant, notamment, les groupes d'action, les organismes bénévoles, les académiciens, les organisations non-gouvernementales, les organismes sans but lucratif, les syndicats et le milieu des affaires* »². Ainsi, dès le premier Sommet des Amériques tenu à Miami en 1994, les 34 gouvernements³ engagés dans les négociations expriment leur volonté d'établir un partenariat avec les groupes de la société civile dans le cadre des débats sur l'intégration continentale.

Le Plan d'action (<http://www.sice.oas.org/ftaa/miami/sapoaf.asp>) élaboré lors de cette première rencontre identifie l'apport de la société civile comme un élément crucial pour la préservation de la démocratie à l'échelle hémisphérique et formule, à ce sujet,

¹ Le programme du Sommet des Amériques, bien que modifié et adapté selon les priorités visées par chacune des rencontres des chefs d'État et de gouvernements de l'hémisphère, vise essentiellement la promotion d'objectifs à contenu social et politique, tels le renforcement de la démocratie, l'éradication de la pauvreté, la question de l'éducation et les droits de la personne. La définition de la société civile est la même en ce qui concerne les négociations pour la ZLEA.

² « La société civile et le Sommet des Amériques : Qu'est-ce que la société civile? », <http://www.americascanada.org/politics/civilsociety/parallel-f.asp>

³ Cuba est exclu des discussions, selon les critères de reconnaissance établis par l'Organisation des États américains (OÉA).

une série de recommandations à l'intention des gouvernements de la région. L'objectif est de dynamiser la société et la participation communautaire afin de préserver et de renforcer la communauté de démocraties dans les Amériques. Par exemple, la section du Plan d'action concernant l'environnement fait état de la nécessité d'encourager la participation citoyenne dans l'élaboration des activités relatives au développement durable. La Jamaïque et l'Uruguay sont ainsi nommés co-coordonateurs de cette mission.

D'autre part, afin de garantir l'engagement et l'appui du public au projet des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement invitent, dans la Déclaration de principes issue du Sommet de Miami (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/miami_f.asp), le secteur privé, le secteur du travail, les partis politiques, les établissements universitaires et para-universitaires, de même que les autres organisations et acteurs non-gouvernementaux à coopérer au développement des négociations par l'entremise des différentes initiatives de participation nationales et régionales. Le thème de la transparence est récurrent dans la Déclaration de Miami et intimement lié au rôle que peut jouer la société civile dans le processus.

Bien qu'il n'existe aucune procédure officielle de consultation de la société civile à l'échelle hémisphérique dans le contexte du Sommet de Miami, certains groupes de la société civile soumettent tout de même leurs avis sur le programme de discussions à travers divers mécanismes nationaux de participation. À cet effet, le gouvernement des États-Unis, par l'entremise du National Security Council et du White House Council on Environmental Quality crée alors le Civil Society Task Force⁴ pour offrir des sessions de formation aux représentants de divers groupes de la société civile, d'agences gouvernementales, d'institutions multilatérales, de médias et d'organisations sans but lucratif sur les enjeux relatifs au Sommet. Le Civil Society Task Force, coordonné par le Esquel Group Foundation dont le siège est à Washington, demeure toujours en fonction aujourd'hui et tient des réunions mensuelles depuis 1998⁵.

À l'instigation du président de la Bolivie et conformément au mandat confié aux gouvernements de l'hémisphère dans le Plan d'action de Miami afin d'« examiner les progrès de l'exécution des activités internationales et nationales décrites (dans le Plan d'action) lors de la Conférence au sommet sur le développement durable »⁶, un Sommet sur ce thème a lieu en 1996 à Santa Cruz, en Bolivie, dans le but d'élaborer une vision commune du développement à l'échelle continentale. La coordination de la rencontre est alors confiée à l'organisation non-gouvernementale World Resource Institute (WRI), laquelle mettra sur pied une commission technique chargée de formuler une proposition sur le développement durable à l'attention des États participants. Deux importants mécanismes de consultation sont établis, l'un dirigé par le groupe équatorien Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA), le second organisé par l'Agence de développement international des États-Unis (USAID), permettant à un certain nombre de groupes et de représentants de la société civile de participer à l'élaboration du plan de la rencontre.

À l'issue du Sommet de Bolivie, la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra (<http://www.summit-americas.org/defaults.htm>) fait mention de l'appui des pays

⁴ Pour plus de détails sur ce groupe de même que sur tous ceux mentionnés dans cette fiche d'information, voir les références dans la bibliographie.

⁵ Y. Shamsie, « Engaging with Civil Society. Lessons from the OAS, FTAA and Summit of the Americas », L'Institut Nord-Sud, janvier 2000.

⁶ Plan d'action du Sommet des Amériques de Miami.

participants à l'inclusion de la société civile dans le processus décisionnel des politiques et programmes liés au développement durable. De même, la Déclaration encourage le perfectionnement des mécanismes institutionnels de participation du public. En ce sens, la Stratégie interaméricaine de l'OEÉA pour la promotion de la participation des citoyens au processus décisionnel concernant le développement durable (ISP) est établie en 1999 (<http://www.ispnet.org>).

La Déclaration de principes (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/chile_f.asp) issue du deuxième Sommet des Amériques tenu à Santiago en 1998 réitère l'engagement des gouvernements des pays participants pour la contribution au processus de tous les secteurs de la société civile. Dans ce même ordre d'idée, le Plan d'action de la rencontre (<http://www.sice.oas.org/ftaa/chile/sapoaf.asp>) indique aussi que « l'OEÉA pourra servir de forum pour l'échange d'expériences et d'informations avec des organisations de la société civile » et la responsabilité de la mise en œuvre des programmes appropriés afin de promouvoir la participation citoyenne est confiée à l'Organisation. Conformément à ce mandat, l'Assemblée générale de l'OEÉA établit, en 1999, la Commission sur la participation de la société civile aux activités de l'OEÉA (<http://www.civilsociety.oas.org>) dont les activités sont régies par les *Directives pour la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEÉA* (http://www.oas.org/default_fr.htm).

À l'occasion de cette deuxième rencontre des chefs d'État et de gouvernements, le groupe Corporación Participa du Chili est mandaté pour la coordination du processus de consultation. Ce dernier organise deux conférences auxquelles sont invitées certaines organisations de la société civile: en août 1997, 55 organisations provenant de 22 pays différents sont rassemblées pour débattre des enjeux reliés à l'éducation, à la démocratie et au développement durable. Trois mois plus tard, une deuxième rencontre réunit 70 représentants de 30 pays de l'hémisphère qui ensemble, formulent des recommandations sur le renforcement de la société civile, le rôle des femmes dans l'éradication de la pauvreté et la lutte contre la corruption⁷. Suite à ces consultations, Corporación Participa rend public le sommaire des résultats de son projet intitulé *Participation citoyenne dans le contexte du Sommet chilien de 1998* (<http://www.sociedadcivil.org/eng/osc4.htm>).

En vue du troisième Sommet des Amériques qui a lieu dans la ville de Québec au mois d'avril 2001, un vaste processus hémisphérique de consultation citoyenne est mis sur pied, coordonné par la Corporación Participa, le Esquel Group Foundation et la Fondation canadienne pour l'Amérique (Focal) du Canada. L'objectif principal du projet, *Participation citoyenne : de Santiago à Québec*, est d'encourager la coopération active de la société civile dans l'élaboration des thèmes à l'ordre du jour de la rencontre. De septembre 1999 à mars 2000, près de 900 organisations de la société civile prennent part à ce processus de consultation et 243 propositions concernant les différentes thématiques du plan d'action prévu pour le Sommet de 2001 sont élaborées.

Au cours d'une réunion tenue au mois de janvier 2001, les coordonnateurs de la consultation et les représentants provenant des organisations de la société civile, des organisations de coopération internationale et des gouvernements ayant participé au processus de préparation du Sommet rédigent le *Document final sur les recommandations des organisations de la société civile pour le Sommet de Québec 2001* (<http://www.summit-americas.org/Quebec-CivilSociety/civilsoc-archives-eng.htm>). Ce document, qui ne

⁷ Y. Shamsie, op.cit

prétend pas refléter dans leur ensemble les points de vue exprimés lors de la consultation, présente plutôt une vision sommaire des opinions transmises, classées selon les enjeux et thèmes abordés au Sommet de 2001, à savoir le renforcement de la société civile, les droits de la personne, la transparence, le libre-échange et l'éducation.

Dans cette perspective, des initiatives sont développées afin de formaliser l'inclusion de la société civile aux démarches de l'Organisation des États américains pour la préparation du Sommet de Québec. En février 2000, le Comité de l'OEA sur la gestion des Sommets interaméricains (Summit Implementation Review Group, SIRG) ouvre pour la première fois ses portes à la participation de la société civile. Dès lors, il est entendu que le responsable du Comité doit rapporter les propositions de la société civile aux représentants nationaux participants aux réunions du SIRG. Ainsi, 21 organisations de la société civile participeront aux réunions du Comité en 2000, alors qu'elles étaient 18 en 2001 et 2002, puis 25 en 2003⁸. De la même façon, la Commission sur la gestion des Sommets interaméricains et la participation de la société civile⁹, organe du Conseil permanent de l'OEA, ainsi que le Secrétariat du Sommet des Amériques contribuent à la coordination des mandats du Sommet concernant la participation de la société civile.

Suite au Sommet des Amériques de 2001, les chefs d'État et de gouvernement rappellent dans la Déclaration de principes de Québec (<http://www.americascanada.org/events/summit/declarations/declara-f.asp>) leur satisfaction à l'égard des contributions émanant de la société civile, notamment celles des chefs d'entreprises et des syndicats. Le Plan d'action de la rencontre (http://www.sice.oas.org/FTAA/quebec/plan1_f.asp) vient consolider l'engagement des négociateurs pour une participation accrue de la société civile au processus en précisant le rôle indispensable de cette sphère dans le développement démocratique. On y souligne notamment l'importance de la mise en œuvre de différents mécanismes de consultation, tant dans les divers volets du projet des Amériques que dans l'ensemble des activités du système inter-américain.

La société civile et la ZLÉA : le Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile

À l'instar de la volonté manifestée dans le cadre du processus du Sommet des Amériques pour la promotion de la participation citoyenne, les Déclarations de principes des rencontres ministérielles de Denver en 1995 (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/denver_e.asp), de Carthagène en 1996 (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/carta_e.asp) et de Belo Horizonte en 1997 (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/belo_e.asp) réaffirment l'engagement des négociateurs à assurer la transparence du processus et à accueillir les contributions des représentants de la société civile par le biais des gouvernements nationaux. Ainsi, depuis le Sommet de Miami de 1994 et le lancement officiel des négociations, des groupes de la société civile se manifestent à chacune des réunions ministérielles, par le biais d'initiatives variées et décentralisées.

⁸ L. Cole, « Civil Society participation in the Inter-American System : the Cas of the Oragisation of American States », The Summit of the Americas Follow-Up Series, FOCAL, n. 2, juin 2003.

⁹ Anciennement le Comité pour la participation de la société civile aux activités de l'OEA, jumelé au Comité spécial pour la gestion des Sommets interaméricains en juillet 2002.

Dans cette lignée, le secteur des affaires se réunit parallèlement aux rencontres des ministres du Commerce de l'hémisphère, depuis la réunion ministérielle de Denver, dans le cadre du Forum des gens d'affaires des Amériques. La contribution de ce secteur sera reconnue officiellement lors du deuxième Sommet des Amériques à Santiago, alors que les chefs d'État et de gouvernement s'engagent dans le Plan d'action à « *faciliter la participation du secteur privé aux projets d'infrastructures, tant au niveau local que transnational, qui peuvent servir de base aux accords bilatéraux et multilatéraux à venir.* »¹⁰.

Au cours de la réunion ministérielle tenue à San José en mars 1998 (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/costa_e.asp), les ministres du Commerce des Amériques reconnaissent l'intérêt et les préoccupations exprimées par différents groupes de la société civile en ce qui concerne les enjeux inhérents à la création d'une éventuelle ZLÉA. Dans le but d'encourager les « *contributions constructives* » de ces groupes sur les questions commerciales et de « *mener les négociations de manière à faire comprendre et appuyer par un vaste public la ZLÉA* »¹¹, les ministres du Commerce décident de créer conjointement le Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile, afin de recevoir les contributions, de les analyser et de soumettre à l'attention des négociateurs les multiples points de vue exprimés en relation avec la ZLÉA par les groupes non-gouvernementaux des secteurs des affaires, du travail, de l'environnement et du milieu académique.

À sa création en 1998, le Comité de représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile (http://www.ftaa-alca.org/spcomm/COMMCS_F.asp) est présidé par la Colombie. Ce mandat attribué à la Bolivie en 1999 sera par la suite assumé par la République Dominicaine à partir de la réunion ministérielle de Buenos Aires de 2001, avant de revenir à nouveau à la charge de la Bolivie en 2002, suite à la rencontre ministérielle de Quito. Le Comité se réunit à Miami pour le premier cycle de ses rencontres jusqu'en février 2001, date à laquelle le Secrétariat de la ZLÉA est alors transféré au Panama. Depuis janvier 2003, le Mexique assume la tâche de pays hôte du Secrétariat, ainsi que des discussions des divers comités et groupes de travail.

À la différence des Comités consultatifs sur les économies de petites tailles et le commerce électronique établis à la même période et autorisés à faire des recommandations aux négociateurs sur les mandats d'étude qui leur sont attribués, le Comité de représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile n'est à l'origine habilité qu'à présenter aux ministres du Commerce, dans le cadre des rencontres ministérielles, les différents points de vue citoyens qui lui sont livrés. Aucun lien direct n'est établi pour la soumission des recommandations de la société civile aux groupes de négociations concernés. Le Comité est chargé de maintenir la transparence dans les négociations et de favoriser l'appui du public au processus par la sensibilisation aux différents enjeux.

À l'occasion de sa première réunion officielle en octobre 1998¹², le Comité approuve un plan de travail dans lequel est formulée une *Invitation ouverte à la société civile*, avec pour objectif de recueillir une variété de points de vue concernant le processus de libéralisation des échanges dans l'hémisphère. L'invitation est lancée le 1er novembre 1998 et la date butoir pour la soumission des recommandations est prévue pour le 31

¹⁰ Plan d'action du Sommet des Amériques de Santiago.

¹¹ Idem

¹² Voir le calendrier des rencontres du Comité en annexe de ce document.

décembre 1999. Affichée sur le site officiel de la ZLÉA (<http://www.ftaa-alca.org>), conjointement avec la liste des directives à suivre pour la présentation des propositions devant obligatoirement prendre la forme de mémoires écrits, l'invitation est aussi promue par diverses initiatives nationales.

Au terme de cette première consultation, 72 soumissions provenant d'organisations et de membres de la société civile de 16 pays différents sont reçues par le Comité (http://www.sice.oas.org/ftaa/toronto/csoc_sub.asp). À sa réunion de juin 1999, le Comité a pour mandat d'élaborer un rapport faisant état des contributions présentées par les groupes de la société civile, en fonction des secteurs d'activités, des enjeux visés et de la distribution géographique des contributions (<http://www.alca-ftaa.org/spcomm/derdoc/cs3e.doc>). Ce rapport est par la suite soumis à l'attention des ministres du Commerce de l'hémisphère lors de la cinquième réunion ministérielle de Toronto en novembre 1999.

Lors de cette dernière rencontre, les ministres du Commerce réaffirment leur engagement à consolider les liens entre les représentants politiques et la société civile. Ils accueillent le rapport du Comité ainsi que les recommandations découlant du cinquième Forum des gens d'affaires des Amériques (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/minis_e.asp). Un nouveau mandat est alors confié au Comité afin que celui-ci « *recueille, sur une base permanente, les soumissions écrites de la société civile sur les questions reliées à la ZLÉA et au commerce, utilisant la Déclaration de San José comme cadre de référence, et (rédige) un rapport énumérant toutes les opinions reçues pour (...) considération lors de (la) prochaine réunion (des ministres du Commerce)* »¹³. De même, la Déclaration ministérielle de Toronto émet une série de mesures reliées au principe de transparence à l'endroit du Comité tripartite et des gouvernements nationaux.

À sa sixième réunion, au mois d'août 2000, le Comité de représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile accepte de modifier son plan d'action et permet aux groupes de citoyens de soumettre leurs avis jusqu'au mois de septembre. Entre le 10 avril 2000 et le 30 septembre 2000, le Comité recevra 77 contributions conformes aux règles de présentation précisées dans l'invitation à la société civile (<http://www.ftaa-alca.org/spcomm/derdoc/dcs8r1a1be.doc>). À l'issue de cette deuxième consultation les contributions recueillies servent de base pour la rédaction d'un rapport (<http://www.ftaa-alca.org/spcomm/derdoc/apr30cr-f.pdf>), présenté au Comité des négociations commerciales (CNC) lors de sa rencontre à Buenos Aires au mois d'avril 2001, en vue de la préparation de la Réunion ministérielle qui suivra la même année. Rédigé lors de la dixième réunion du Comité en février 2001, le rapport fait état des caractéristiques des diverses soumissions reçues, énumérées en fonction des différents secteurs de négociations. Le plan de travail du Comité, de même qu'une liste des contributions et un sommaire des mémoires soumis sont aussi disponibles (http://www.ftaa-alca.org/spcomm/commcs_f.asp).

Par ailleurs, le deuxième Colloque académique des Amériques (<http://www.iadb.org/exr/prensa/2001/cp6501e.htm>) a lieu les 3 et 4 avril 2001 à Buenos Aires, en prélude à la sixième Réunion ministérielle. Cette rencontre faisait suite à un premier événement réalisé en juillet 2000 pour discuter des grandes questions hémisphériques. Organisé en collaboration par la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Institut pour l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes (INTAL), l'OEA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

¹³ Déclaration ministérielle de Toronto.

(CEPALC) et le sixième Forum des gens d'affaires des Amériques, cette conférence regroupe différents experts du milieu académique des Amériques au sein d'un forum interactif avec divers représentants du secteur privé, afin d'évaluer les coûts et bénéfices de la ZLÉA sur les enjeux en négociations¹⁴.

À la conclusion de la réunion ministérielle de Buenos Aires, les ministres du Commerce de l'hémisphère annoncent dans leur Déclaration finale (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/BAmin_f.asp) que l'Avant-projet de l'accord de la ZLÉA sera rendu public, suite au troisième Sommet des Amériques, dans les quatre langues officielles (<http://www.ftaa-alca.org>). De plus, les ministres demandent au Comité de préparer des recommandations à soumettre au CNC lors de sa prochaine réunion, afin de permettre à celui-ci d'envisager la possibilité de diffuser davantage d'information sur le processus de la ZLÉA. En ce sens, le Comité est invité à soumettre les contributions présentées par les groupes de la société civile lors des consultations précédentes aux groupes de négociations à qui elles s'adressent, par l'entremise du CNC. Enfin, les ministres encouragent le développement d'un processus de communication accru entre le Comité et les divers groupes de la société civile, de même qu'ils reconnaissent la valeur des recommandations du sixième Forum des gens d'affaires des Amériques pour la poursuite des négociations.

Le 1er novembre 2001, une troisième invitation ouverte et permanente est lancée par le Comité aux groupes de la société civile intéressés à soumettre leurs avis sur les négociations en cours :

«Étant donné que les ministres ont confié au Comité le mandat de mettre sur pied un processus permettant d'accroître et de maintenir la participation des différents secteurs de la société civile, que le Comité désire connaître continuellement l'opinion de ces secteurs sur les questions en rapport avec la ZLEA et que l'ébauche de l'Accord sur la ZLEA se trouve sur le site web de la ZLEA, le Comité lance à la société civile une invitation ouverte et permanente pour qu'elle lui présente des mémoires écrits à compter du 1er novembre 2001»¹⁵.

Pour être pris en considération, les mémoires doivent respecter les critères de présentation énumérés dans l'invitation du Comité (<http://www.ftaa-alca.org/spcomm/derdoc/dcs9f.doc>). Ils peuvent être soumis en tout temps et le Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile s'engage à préparer un troisième rapport des contributions pour la réunion ministérielle de Quito, en Équateur, au mois d'octobre 2002 (<http://www.ftaa-alca.org/spcomm/derdoc/quito/dcs13f.doc>). Au total, 56 contributions reçues satisfont aux prescriptions formelles énoncées dans l'invitation ouverte. La matrice de distribution des mémoires, de même que la liste de ceux-ci, est accessible à partir du site internet du Comité. La liste des contributions reçues depuis la formulation de l'invitation ouverte et permanente y est également gardée à jour.

Suivant les lignes directrices émises par le Comité concernant la tenue de cinq colloques régionaux avec la société civile, le gouvernement du Mexique accueille, en juillet 2002, un colloque pour la région de l'Amérique du Nord pour fins de discussions

¹⁴ Pour plus d'informations à ce sujet, consulter le compte-rendu intitulé Deuxième forum des experts de l'hémisphère organisé par FOCAL, juin 2001, <http://www.focal.ca>

¹⁵ Invitation ouverte à la société civile des pays participants à la ZLÉA, Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile, novembre 2001.

publiques sur la ZLÉA. Perçu comme moyen privilégié pour établir un dialogue constructif avec les membres de la société civile de l'hémisphère, le colloque organisé sous la supervision du Secrétariat de l'économie du Mexique dans la ville de Mérida avait pour titre *Les opportunités et les défis de la ZLÉA pour l'Amérique du Nord*. Des membres d'organisations de la société civile nord-américaine ainsi que de hauts représentants gouvernementaux engagés dans les négociations sur la ZLÉA se sont réunis autour de trois panels de discussions dont les thèmes concernaient l'accès aux marchés et l'agriculture, la question des services et de l'investissement et, enfin, la transparence et la participation de la société civile dans le processus de la ZLÉA (<http://www.ftaa-alca.org/spcomm/derdoc/quito/dcs13a5f.doc>).

D'autre part, conformément aux engagements envers la transparence pris lors des rencontres de Santiago et de Québec, une deuxième ébauche de l'Avant-projet d'Accord sur la ZLÉA est rendue publique le 1^{er} novembre 2002, à la demande des ministres du Commerce réunis à Quito. Dans la Déclaration de principes de la rencontre (http://www.ftaa-alca.org/ministerials/quito/minist_f.asp), les diverses initiatives entreprises par le Comité de même que les consultations nationales mise en œuvre pour faciliter la participation de la société civile au processus sont saluées par les négociateurs. En ce sens, reconnaissant l'importance de la participation de la société civile pour le succès de la démarche de la ZLÉA, les ministres du Commerce présents à Quito demandent au Comité « *de promouvoir un processus de communication réciproque accru et soutenu avec la société civile pour faire en sorte qu'elle ait une perception claire des progrès du processus de négociation* »¹⁶. Il est aussi demandé à tous les groupes de travail et comités de la ZLÉA d'émettre des déclarations publiques à l'issue de chacune de leurs réunions. De plus, le CNC est chargé de donner des indications à ces entités afin d'assurer une augmentation substantielle de la qualité de l'information disponible.

Dans son rapport de novembre 2002, le Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile formule une demande à l'attention du Comité des négociations commerciales afin qu'il procède à une vaste déclassification des documents produits par les différentes entités de ZLÉA, dans le but d'accroître la transparence du processus et d'augmenter le volume d'informations facilement compréhensibles pour le public. De la même façon, « *le Comité (invite) les autorités compétentes des pays membres de la ZLÉA qui accueilleront les prochaines réunions des ministres et des vice-ministres à accorder les autorisations nécessaires aux organisations de la société civile désirant tenir des rencontres parallèles et de leur offrir l'opportunité de faire entendre les conclusions qui se dégageront de ces rencontres* »¹⁷.

Tel qu'encouragé par les ministres du Commerce dans la déclaration de Quito et suivant la proposition du Comité, une rencontre de la société civile a lieu en marge de la treizième réunion du CNC à Puebla, au Mexique, en avril 2003, dans l'objectif de permettre aux-sous-ministres de la ZLÉA d'entendre les principales recommandations issues de cet événement. Ce colloque d'une journée regroupant une cinquantaine d'intervenants s'articule autour de quatre panels de discussion qui traitent respectivement des thèmes suivants, soit l'intégration économique et le développement; l'accès aux marchés pour les biens; les services et l'investissement; ainsi que les autres questions au programme de la ZLÉA.

¹⁶ Déclaration ministérielle de Quito, paragraphe 33.

¹⁷ Rapport du Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile au Comité des négociations commerciales, novembre 2002, <http://www.ftaa-alca.org/spcomm/derdoc/quito/dcs13f.doc>

Suite à la rencontre de Puebla, le CNC fera connaître un document comprenant des directives et des échéanciers précis à l'endroit des différentes entités de la ZLÉA (<http://www.ftaa-alca.org/tn22f.doc>) En ce qui concerne la question de la transparence et de la participation de la société civile, le CNC émet une série de recommandations au comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile afin de préciser son plan de travail. D'abord, une série de réunions thématiques ouvertes aux participants de la société civile devra être organisée immédiatement avant ou après les réunions régulières du CNC de 2003 et 2004. Ces réunions seront tenues en rotation dans les divers pays prenant part au processus de la ZLÉA et les thèmes seront définis par le Comité, en fonction des enjeux traités au programme officiel des négociations. Il est précisé dans le document du CNC que, comme la participation n'est pas obligatoire, « *il appartiendra à chaque pays de décider d'envoyer des représentants gouvernementaux à ces réunions* » et que « *les participants seront des représentants gouvernementaux et un nombre limité de représentants non gouvernementaux* »¹⁸. À la fin de chacune de ces rencontres, un rapport faisant état des différents points de vue exprimés sera rédigé puis présenté à l'examen du CNC.

Par ailleurs, conformément aux mandats énoncés dans la Déclaration ministérielle de Quito et en vue de la rencontre du CNC qui aura lieu en septembre 2003 à Port-of-Spain, dans la République de Trinidad et Tobago, le Comité est chargé d'élaborer, avec l'aide du Comité tripartite, des recommandations concrètes sur la façon d'améliorer la conception, l'utilisation, l'accessibilité et le contenu du site internet officiel de la ZLÉA. Dans la même lignée, le Comité doit rédiger à l'attention du CNC un document sur les meilleures pratiques à développer afin d'accroître la diffusion d'information pour la société civile ainsi que sa participation au processus de la ZLÉA, tant au niveau national que régional. Le Comité doit également présenter au CNC l'élaboration de mesures concrètes relatives à l'enrichissement de l'information fournie dans les déclarations publiques de chacune des entités de la ZLÉA. Enfin, le CNC donne instruction au Comité d'examiner la possibilité d'établir, après l'entrée en vigueur de la ZLÉA, un comité sur la société civile dans la structure institutionnelle officielle. À cet effet, le Comité pourra s'inspirer, dans l'élaboration de ses propositions, des expériences similaires réalisées par des organisations régionales et multilatérales, notamment l'OEA, les Nations-Unies, le Mercosur ou encore l'Union européenne.

En préparation de la huitième réunion ministérielle sur la ZLÉA prévue à Miami en novembre 2003, quelques organisations se sont réunies au mois de mai de la même année avec des membres du Bureau du représentant au Commerce des États-Unis (United States Trade Representative, USTR), afin de discuter de la participation de la société civile à cette étape des négociations. Le rapport (http://www.focal.ca/english/civil_society_ftaa.htm) de la rencontre qui a eu lieu au Carnegie Endowment for International Peace, dont le siège est à Washington, fait état de la nécessité d'accroître les opportunités d'échanges entre les négociateurs et les groupes de la société civile. En ce sens, il est prévu d'organiser une série d'ateliers à l'intérieur même du périmètre de sécurité de la réunion ministérielle, dans le cadre d'un Forum des Amériques sur le commerce et le développement durable, du 17 au 19 novembre 2003. De même, le USTR a prévu la tenue d'une discussion entre les représentants de la société civile des différents ateliers du Forum et les ministres du Commerce de l'hémisphère, possiblement le 19 novembre au terme de la conférence.

¹⁸ Lignes directrices et directives à l'attention des entités de la ZLÉA, Comité des négociations commerciales, avril 2003.

Des suggestions de thèmes pour les différents ateliers de la rencontre circulent actuellement, accompagnées d'un appel à la soumission de nouvelles propositions par les groupes de la société civile. L'organisation logistique de l'événement est confiée au Centre Nord-Sud de l'Université de Miami.

La position du Canada dans la promotion de la participation de la société civile au processus de négociation

Dès le lancement des initiatives pour le développement du projet du Sommet des Amériques et la création de la ZLÉA, le Canada a manifesté son appui pour une participation citoyenne au processus officiel. À cet égard, le gouvernement canadien affirme *«favoriser une politique d'ouverture et de transparence avec les groupes de la société civile et jouer un rôle de leader en ce sens dans les Amériques»*¹⁹. Depuis le Sommet de Miami de 1994, des représentants gouvernementaux ont mené diverses consultations au Canada et au sein de l'hémisphère auprès de certains membres de la société civile.

En 1998, parallèlement au Sommet de Santiago, le ministre du Commerce international du Canada rencontre les représentants de la société civile impliqués dans l'organisation du Sommet des peuples des Amériques. Dans le même ordre d'idée, sur l'initiative du ministre canadien, 22 représentants gouvernementaux de l'hémisphère ont rencontré les participants du forum parallèle organisé par la société civile, parrainé par le gouvernement du Canada, à la cinquième réunion ministérielle de Toronto de 1999.

Les représentants de la société civile intéressés à participer au processus de consultation sur les enjeux du Sommet des Amériques et de la ZLÉA peuvent se manifester, à la fois au niveau national et à l'échelle hémisphérique, par l'entremise de différents mécanismes de participation dont le gouvernement canadien fait la promotion (<http://www.americascanada.org/politics/civilsociety/parallel-f.asp>). De plus, dans le cadre des débats sur l'intégration continentale, le Canada participe au financement de certains événements tenus en marge des rencontres des chefs d'État (liste annexée, idem).

Conformément à son mandat à titre de pays hôte du troisième Sommet des Amériques de Québec et en fonction de l'instruction donnée par le Comité des négociations commerciales à cet effet, le Canada a préparé en février 2001 un mémoire présenté au Comité des représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile, dans le but de soumettre à l'attention des ministres du Commerce de l'hémisphère réunis à Buenos Aires les recommandations issues des délibérations avec les groupes de la société civile (<http://www.ameriquescanada.org/politics/civilsociety/participation-f.asp>). D'autre part, déclarant son adhésion *«aux principes de la transparence et du dialogue»* et considérant *«qu'il importe de promouvoir la participation des citoyens au projet d'édification de la communauté interaméricaine»*²⁰, le pays a mis de l'avant toute une série de séances d'échanges et d'informations avec la société civile, pilotée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, dans les mois précédent et suivant la tenue du Sommet de Québec.

¹⁹ La société civile et le Sommet des Amériques, op.cit

²⁰ Renforcement de la démocratie, http://www.americascanada.org/summit-publication/strengthening_democracy-f.asp#renforcement

Au printemps 2003, le Canada a entrepris une campagne de consultation de la société civile au sujet de certains enjeux des négociations. Dans les semaines préparatoires à la présentation, par les parties impliquées au processus, des offres et demandes initiales sur l'ouverture des marchés, le pays a ainsi lancé un appel à la société civile dans le but de recueillir des commentaires sur la question de l'accès aux marchés agricoles et non-agricoles, les investissements, les marchés publics et les négociations entreprises avec les pays andins. Le Canada a également sollicité l'avis du public sur la question de l'évaluation environnementale du futur accord continental.

Conclusion

Plutôt que de faire l'analyse critique des implications reliées au processus de consultation de la société civile élaboré dans les grands dossiers hémisphériques, cette note d'information a cherché à établir la distinction entre les différents mécanismes de participation mis en œuvre dans le contexte du Sommet des Amériques et dans celui de la ZLEA. Alors que la société civile émerge comme un acteur important dans les débats sur les enjeux de la mondialisation, sa considération se révèle de plus en plus comme une composante importante des programmes de développement, entraînant à la suite une redéfinition des missions des grandes organisations internationales et des mandats des institutions régionales. À son tour, la dynamique de consultation établie dans le cadre de l'intégration continentale, innovatrice dans ses modalités de sollicitation, traduit la quête de légitimité exprimée dans le discours officiel du projet des Amériques.

Bibliographie et liens pertinents

- *Adapting to a New Playing Field? Civil Society Inclusion in the Hemisphere's Multilateral Process*, Fondation canadienne pour les Amériques, <http://www.focal.ca/english/publicat.htm>
 - *Commerce and Civil society in the New Millenium*, Forum des gens d'affaires des Amériques, <http://www.abfcanada.com/english/themes.html>
 - *Fondements éthiques et stratégiques de la participation des groupes de la société civile dans le processus du Sommet des Amériques*, <http://www.sociedadcivil.org/eng/osc2.htm>
 - Jay, B.A., *FTAA and Civil Society: Did Toronto Trade Talks Advance Participation?*, Summit of the Americas Center, Florida International University, http://www.americasnet.net/Democracy_Governance/index.htm
 - *Priorities for the 2001 Summit of the Americas*, The Esquel Foundation, <http://www.esquel.org>
 - Shamsie, Y., *Engaging with Civil Society. Lessons from the OAS, FTAA and Summit of the Americas*, L'Institut Nord-Sud, Janvier 2000, <http://www.nsi-ins.ca/download/sahmsie.pdf>
-
- Le site officiel de la ZLÉA, <http://www.ftaa-alca.org>
 - Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, <http://www.dfait-maeci.gc.ca>
 - Le réseau d'information sur le processus du Sommet des Amériques, <http://www.summitamericas.org>
 - Le site du gouvernement canadien sur le processus du Sommet des Amériques, <http://www.americascanada.org>
 - Le site du gouvernement canadien sur le Sommet des Amériques de 2001, <http://www.holaquebec.ca/>
 - Le site officiel sur la participation citoyenne dans le cadre du Sommet des Amériques, <http://www.sociedadcivil.org>
 - L'Organisation des États américains, <http://www.oas.org>
 - La Banque interaméricaine de développement, <http://www.iadb.org>
 - La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, <http://www.eclac.cl>
 - La Fondation canadienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FOCAL), <http://www.focal.ca>
 - The Esquel Foundation, <http://www.esquel.org>
 - The Civil Society Task Force, <http://www.esquel.org/Taskforce.htm>
 - Corporación Participa, <http://www.participa.cl/>
 - World Ressource Institut, <http://www.wri.org>
 - Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA), <http://www.fulano.org/>
 - Le Forum des gens d'Affaires des Amériques, <http://www.abfcanada.com>
 - L'Agence de développement international des États-Unis (USAID), <http://www.usaid.gov>
 - Le Sommet des peuples des Amériques, <http://www.sommetdespeuples.org/fr/>

ANNEXE 1

Agenda des réunions du Comité de représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile

- Première réunion: Miami, Floride, 19 - 20 octobre 1999
- Deuxième réunion: Miami, Floride, 17 - 18 juin 1999
- Troisième réunion: Miami, Floride, 12 - 13 octobre 1999
- Quatrième réunion: Miami, Floride, 21 - 22 mars 2000
- Cinquième réunion: Miami, Floride, 13 - 14 juin 2000
Communiqué de presse ²¹
- Sixième réunion: Miami, Floride, 21 - 22 août 2000
Communiqué de presse
- Septième réunion : Miami, Floride, 23-24 octobre 2000
- Huitième réunion : Miami, Floride, 18-19 décembre 2000
- Neuvième réunion :Miami, Floride, 9-10 janvier 2001
- Dixième réunion: Miami, Floride, 13 - 14 février 2001
Communiqué de presse
- Onzième réunion : Cité de Panama, Panama, 28 – 29 juin
Communiqué de presse
- Douzième réunion : Cité de Panama, Panama, 25 – 26 juillet 2001
Communiqué de presse
- Treizième réunion : Cité de Panama, Panama, 13 – 14 septembre 2001
- Quatorzième réunion : Cité de Panama, Panama, 22 – 23 octobre 2001
- Quinzième réunion : Cité de Panama, Panama, 29 – 30 novembre 2001
- Seizième réunion : Cité de Panama, Panama, 23 –24 janvier 2002
- Dix-septième réunion : Cité de Panama, Panama, 4 – 5 avril 2002
- Dix-huitième réunion : Cité de Panama, Panama, 29 – 30 juillet 2002.
Communiqué de presse
- Dix-neuvième réunion : Panama, Panama, 2 – 3 décembre 2002
- Vingtième réunion : Panama, Panama, 27 – 28 janvier 2003
- Vingt-et-unième réunion : Puebla, Mexique, 24 – 25 avril 2003
- Vingt-deuxième réunion : Sao Paolo, Brésil, 25 – 27 juin 2003

- Pour la liste des points de contacts gouvernementaux : <http://www.ftaa-alca.org/contacts/contpts.xls>

- Source : http://www.ftaalca.org/spcomm/commcs_f.asp

²¹ Lorsqu'un communiqué de presse est émis, celui-ci est disponible en anglais sur le site internet du Comité, http://www.ftaa-alca.org/spcomm/commcs_f.asp

ANNEXE 2

Chronologie des rencontres du processus de négociations de la ZLÉA et du Sommet des Amériques

- Sommet des Amériques , Miami, Floride, décembre 1994;
- Première Réunion ministérielle des ministres du Commerce de l'hémisphère et Forum des gens d'affaires, Denver, États-Unis, juin 1995
- Deuxième Réunion ministérielle et Forum des affaires, Carthagène, Colombie, mars 1996
- Troisième Réunion ministérielle et Forum des gens d'affaires, Belo Horizonte, Brésil, mai 1997
- Quatrième Réunion ministérielle et Forum des gens d'affaires, San José, Costa Rica, mars 1998
- Sommet des Amériques, Santiago, Chili, Avril 1998
- Cinquième Réunion ministérielle et Forum des gens d'affaires, Toronto, Canada, novembre 1999
- Sixième Réunion ministérielle du Commerce et Forum des gens d'affaires, Buenos Aires, Argentine, avril 2001
- Sommet des Amériques, Québec, Canada, avril 2001
- Septième Réunion ministérielle et Forum des gens d'affaires, Quito, Équateur, novembre 2002.
- Huitième Réunion ministérielle et Forum des gens d'affaires, Miami, États-Unis, novembre 2003.
- Source : http://www.ftaa-alca.org/minis_f.asp